

Grille salariale Togo 2026

Catégories, échelons et primes — privé & fonction publique

SMIG : 52 500 FCFA

Plancher légal mensuel (40 h/sem.) depuis le 1^{er} janvier 2023.

Aucun salaire du privé ne descend en dessous. SMAG agricole : 38 500 FCFA.

Secteur privé — barème conventionnel (CCIT)

Catégorie	Salaire de base mensuel (FCFA) — échelons A · B · C
AGENTS D'EXÉCUTION (E1-E6)	
E1	52 500 (échelon unique = SMIG)
E2	57 500 · 60 500 · 63 500
E3	64 500 · 67 500 · 70 500
E4	71 500 · 75 500 · 79 500
E5	80 500 · 84 500 · 88 500
E6	89 500 · 93 500 · 97 500
AGENTS DE MAÎTRISE (M1-M4)	
M1	103 500 · 108 500 · 113 500
M2	115 000 · 120 000 · 125 000
M3	126 500 · 132 500 · 138 500
M4	140 000 · 146 000 · 152 000
CADRES (C1-C4)	
C1	161 500 · 168 500 · 175 500
C2	181 500 · 188 500 · 195 500
C3	202 500 · 209 500 · 216 500
C4	226 500 · 236 500 · 246 500

⚠ Barème revalorisé par la convention de 2026

Ce barème est celui de l'Annexe II de la convention collective en vigueur depuis le 20 mai 2026. E1 démarre désormais exactement au SMIG (52 500 FCFA) : l'ancien décalage sous le SMIG a disparu. Ce sont des minima — votre employeur peut payer plus, jamais moins. Vérifiez qu'il n'applique plus l'ancienne grille.

Grille salariale Togo 2026

Primes, heures supplémentaires & fonction publique

Prime d'ancienneté (privé)

Ancienneté	Majoration du salaire de base
2 ans	2 %
5 ans	4 %
10 ans	9 %
15 ans	14 %
20 ans	19 %
30 ans	29 %
36 ans et plus	35 % (plafond)

Heures supplémentaires

Type d'heure supplémentaire	Majoration
41 ^e à 48 ^e heure (semaine)	+20 %
Au-delà de la 48 ^e heure	+40 %
Dimanches et jours fériés	+65 %
Travail de nuit (22 h - 5 h)	+65 %
Nuit, dimanches et jours fériés	+100 %

Fonction publique — système indiciaire (loi 2013-002)

Cat.	Profil	Diplôme de recrutement
A1	Cadres supérieurs	Doctorat, master, ENA III
A2	Cadres	Master, licence LMD, ENA II
A3	Cadres moyens	Licence, BTS, DTS, DUT
B	Agents de maîtrise	Niveau baccalauréat
C	Agents qualifiés	BEPC, CAP
D	Agents d'exécution	CEPD ou sans qualification

Salaire de base = indice × valeur du point indiciaire. Un décret fixe et revalorise la valeur du point (dernière revalorisation en 2022).

Sources officielles

- Convention collective interprofessionnelle du Togo, en vigueur depuis le 20/05/2026 (classifications Annexe I, barème Annexe II, heures sup. Art. 36, ancienneté Art. 40)
- Code du travail 2021 — Art. 154 (salaire), 155 (égalité), 156 (logement), 166 (bulletin), 180 (durée)
- Loi n° 2013-002 — statut général de la fonction publique (catégories A-D, indiciaire)